

• (2030)

Le projet de loi prévoit aussi que le gouvernement fédéral s'engagera à prélever pour le compte des provinces l'impôt sur le revenu des particuliers, des sociétés, aussi bien que les droits successoraux et l'impôt sur les dons prélevés par les provinces. Il n'y a pas eu assez de consultation entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des droits successoraux et de l'impôt sur les dons. Lorsque l'impôt sur les gains en capital a été institué, on nous a dit que le gouvernement abandonnait certains domaines d'imposition; il ne prélèverait pas de droits successoraux ni d'impôt sur les dons. Dans le cas du Nouveau-Brunswick, par exemple, le gouvernement provincial va prélever ces impôts, ou il entend le faire. Il me semble que l'on peut critiquer le gouvernement fédéral pour n'avoir pas conclu d'arrangements en vertu desquels les provinces pourraient s'emparer du domaine fiscal qu'il a abandonné.

Puisque les gains en capital seront imposés on aurait dû se concerter avec les provinces pour éviter la double imposition. Le gouvernement devrait donc être ouvert à toutes les critiques à ce sujet. L'incidence de la double imposition au Nouveau-Brunswick est très malheureuse. Pour des petites ou même pour des grandes entreprises familiales, être grevées de droits de succession signifie peut-être la nécessité de brader leur entreprise. Cela n'avancera personne et les rouages de l'économie viendront à s'arrêter pour un long temps peut-être. J'ai l'impression que le gouvernement a négligé ce fait. Je ne sais pas s'il est encore possible de remédier à cette situation. Je sais que c'est un problème grave dans ma province.

Je suis heureux de voir que le bill prévoit de garantir pendant cinq ans que les provinces toucheront autant de revenus sous le nouveau régime d'impôt personnel qu'elles n'en auraient touché sous l'ancien. Cette disposition rassurera certainement les provinces.

L'article suivant, sauf erreur, prolonge de deux ans le régime actuel des versements fédéraux pour l'éducation post-secondaire, et certaines modifications d'ordre pratique seront apportées au programme établi en ce qui concerne le Québec. Nous nous intéressons tous à ces questions. Après tout, même si nous siégeons ici à titre de députés fédéraux, nous appartenons tous à une province quelconque et nous nous intéressons à ce qui se passe «chez nous».

Je me rappelle, il y a quelques années, être entré à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick en possession de certains détails sur un accord fiscal fédéral-provincial. Mes souvenirs ne sont pas parfaits à tous égards. Toutefois, je me rappelle qu'après la Seconde guerre mondiale, le premier ministre du Nouveau-Brunswick avait l'habitude de faire rapport à l'assemblée législative à son retour des diverses conférences provinciales. Par exemple, il disait qu'un accord avait été conclu avec les autorités fédérales pour la location du domaine de l'impôt sur le revenu. C'est l'expression que nous utilisions à l'époque. Nous louions le domaine fiscal, autorisant ainsi le gouvernement fédéral à percevoir les impôts. Il donnait les détails de l'accord, puis disait que c'était le meilleur arrangement possible, compte tenu de la conjoncture.

La somme qui était en jeu à l'époque pour le Nouveau-Brunswick aux termes de l'accord sur la location du domaine fiscal était sans proportion avec ce que touche aujourd'hui le Nouveau-Brunswick suivant la formule de péréquation. De fait, à l'heure actuelle, il semble n'y avoir aucun rapport entre le montant sous location, pour ainsi

[L'hon. M. Fleming.]

dire, et le montant reçu. Monsieur l'Orateur, j'attribue l'écart à l'inflation. S'il m'est permis de faire une brève digression, je demanderai d'où vient ce supplément de fonds. On peut voir dans le supplément en espèces que reçoit la province en retour de l'abandon du domaine le résultat de l'inflation. Il me semble que nous souffrons d'une inflation très marquée, et si le taux actuel se maintient pendant 10 ou 15 ans, les conséquences seront graves. Il faudrait y voir. Ne devrions-nous pas nous occuper plus volontiers de la question de l'inflation?

De temps à autre, et surtout depuis deux ou trois ans, il y a eu des grèves à Air Canada. Par suite des grèves, nous ne savions pas si nous pourrions ou non nous rendre à destination par avion. Ces grèves nous ont causé beaucoup d'embarras. Elles sont maintenant réglées. L'autre jour, j'ai eu une conversation avec un employé qui avait participé à une grève et celui-ci m'a déclaré qu'ils avaient accepté un arrangement mais qu'il estimait que le coût de la vie avait tant augmenté dans l'intervalle que la somme qu'il obtiendrait après la grève ne lui permettrait pas d'acheter beaucoup plus qu'avant. Le problème, c'est qu'il nous faut admettre que l'inflation existe. L'autre jour, le président du Conseil du Trésor (M. Drury) nous a présenté un budget record. Reste à savoir d'où viendra l'argent que le gouvernement envisage de dépenser. Je crains qu'une forte partie lui parvienne grâce à l'inflation. Si j'ai raison, ce que cela implique pour nous est grave. C'est un problème auquel la Chambre doit s'attaquer et trouver une solution la plus rapidement possible.

En 1955, au cours de la conférence fédérale-provinciale, nous avons fait certaines propositions au gouvernement et, bien qu'elles n'aient pas été totalement mises en application à l'époque, elles l'ont été dans une certaine mesure depuis. Nous déclarâmes alors qu'il était important de discuter le principe de l'aide fédérale-provinciale aux provinces dans le cadre général de la mise en valeur de nos richesses, cette proposition visant à faire face à une situation que connaissent bien la plupart des provinces. Je pourrais dire qu'en règle générale nos suggestions de 1955 ont maintenant été admises comme valables par les autorités fédérales.

Au cours des dix ans qui ont suivi, et même par la suite, il s'est produit une certaine expansion de notre économie nationale. Parallèlement, des mesures sociales introduites soit intégralement par les provinces, soit avec l'appui partiel du fédéral, ont beaucoup contribué à un certain nivellement des revenus. Ces réalisations, tant économiques que sociales, ont été assez considérables et ceux dont la prévoyance et les compétences administratives avaient contribué au succès de ces programmes étaient des gens actifs tant sur le plan national que provincial. Ils ont indiscutablement contribué à ces améliorations et l'honneur leur en revient de droit.

• (2040)

Lors de la même réunion, la deuxième question que nous voulions débattre était celle de la capacité d'imposition qui différerait d'une province à l'autre. C'est ce dont je viens de parler. Voilà ce qui est à la base de ce bill. Ce principe, qui a maintenant été accepté, a été exposé par le ministre. Je suis heureux de constater que nous avons bien raison de formuler cette demande en 1955.

J'ai toujours cru que les conditions économiques dans toutes les régions du Canada formaient la base de l'unité nationale et du progrès de notre pays. Je voudrais répéter ces paroles qui, selon moi, valent la peine d'être soulignées. J'ai toujours cru que les conditions économiques